

La tour de Robert le Chépier

Auguste Braquehay, 1873

Initialement publié dans La Picardie, 1873, pp.491-498

Numérisation réalisée par B. Louchart (octobre 2018), et publiée sur son site internet : <http://histoire.montreuil.free.fr>

S'il n'est un Montreuillois qui ne connaisse la tour à laquelle se rattache l'épisode de la reine Berthe, en revanche, il en est peu qui aient entendu parler de la tour de *Robert le Chépier*. Cette tour dont on peut encore voir les restes dans la garenne mérite cependant quelque attention et les souvenirs dus à son nom seul feront comprendre l'importance qu'elle peut avoir dans notre histoire locale, tant au point de vue historique qu'au point de vue topographique.

Jusqu'ici cette tour n'est connue que de nom, les anciens nous l'ont transmis tel qu'ils le tenaient de la tradition.

Au moment où une partie des plus intéressantes des murs du vieux Montreuil disparaît, pour livrer passage à la voie ferrée d'Arras à Étaples, il semble utile de dire ce qu'est cette tour que d'un jour à l'autre les générations nouvelles feraient tomber sans s'enquérir des faits qui s'y sont passés.

Remarquable parmi toutes celles de l'enceinte de l'ancien Montreuil, la tour de *Robert le Chépier* est de beaucoup plus grande et plus haute que celles-ci. Elle est construite en moellons et forme l'angle Sud-Est du rempart. On y pénètre par une porte fort étroite et fort basse. En face est une ouverture ; ses dimensions sont à peu près égales à celle de la porte, elle a vue sur une prairie. À gauche de la porte est un escalier à côté duquel on reconnaît l'emplacement d'une cheminée, dans l'épaisseur du mur, et dont le fond est formé de tuiles superposées. L'escalier très étroit et très bas est aussi formé dans l'épaisseur du mur ; les marches en briques sont chacune répétées dans la voûte ; il conduit à un étage autrefois soutenu par des poutres. On distingue leurs emplacements ; l'une d'elles subsiste encore. Cinq ouvertures portant les traces de cintre éclairaient cette partie de la tour.

C'est par le petit passage suivant, extrait d'une chronique Montreuilloise¹ de Michel Braquehay parue en 1839, dans le *Courrier du Pas-de-Calais*, que nous avons su le nom de la tour en question. Il rapporte, en effet, qu'un nommé *Robert*, dans le courant du XIV^e siècle, fut chargé « de la garde de la tour de l'Est qui

¹ *La Vierge Cassée* Chronique Montreuilloise.

formait l'angle de l'ancien rempart de la ville, entre la porte Becquerelle¹ et celle d'Écuire²... elle porte encore le nom de *Robert le Chépier*. Les plus érudits n'ont pu donner l'étymologie de ce mot. »

Les travaux accomplis depuis cette époque sur l'histoire de la formation de notre langue, rendent facile la recherche de l'étymologie du mot *Chépier*.

On peut voir dans les anciens auteurs, et surtout dans les manuscrits et terriers du moyen âge, qu'un grand nombre de noms propres français de la bourgeoisie dérivent d'une profession, souvent même l'on ne trouve que des noms de baptême, suivis de l'indication du métier : Pierre le *Bouvier*, Jacques le *Pelletier*, Gautier l'*écrivain*, Jehan le *cuisinier*.

Extrait d'un état des dépenses faites en 1293 au château d'Hesdin par le comte d'Artois pour la réception de Mgr Charles de France. L'original de ce document est déposé aux archives départementales à Arras.

« Despens a Hesding, par Mgr d'Artois, l'an de grâce CC IIII XX et XIII, en le venue monseigneur Charles.

« Pour pain.....

« Item, à *Jehan le Basseteur*, IX livres III sols III deniers.....

« Vin.....

« Item, pour pos à *Jehan le Pottier*, XXV sols...

« Item pour veirres a dame *Ade Lespissière* LXX sols.

« Cuisine.....

« Item, à Denis Lescuelier, pour escuieles, livres IIII, sols XIII. »

Aux archives de Lille on trouve aussi, à la date du 9 novembre 1396, un mandement de Philippe, fils de roi de France, duc de Bourgogne... à Pierre Monbertaut, son trésorier, de payer ou de faire payer à *Pierre Lorfèvre*, demeurant à Hesdin, la somme de 48 l. 14 s. pour les ouvrages d'orfèvrerie dont la déclaration est en tête de ce mandement.

Et le certificat donné par *Jean le Cambier*, valet de chambre et garde de la vaisselle du duc de Bourgogne, que ledit *Pierre Lorfèvre*, avait fait lesdits ouvrages ; du 8 avril 1398.

Ces citations plus que suffisantes pourraient être faites à l'infini. Nous verrons bientôt que nous y joindrons aussi le nom de Robert le Chépier. Ce prénom *Robert*, suivi de ces mots *le Chépier*, nous fait déjà pressentir l'application de

¹ Cette porte d'une origine très ancienne vient d'être rasée depuis quelques jours. Becquerelle viendrait de *bey*, pré et de re, ruisseau, rivière.

² « Monseigneur Jehan de Faiel, VI s. p. par an à trois termes... pour une tenance devant la porte d'*Escureulx* en la paroisse Saint-Justin. » (Archives de l'Hôtel-Dieu).

Le nom de cette porte vient de *Scuria*, *Écurie* d'où vient le nom d'*Écuire*, commune située aux portes de Montreuil. Voici ce que nous lisons dans un manuscrit que nous possédons :

« On prétend que le nom de cette commune (*Écuire*) dérive des tanneries qui existaient autrefois au bas des glacis de Montreuil ; les eaux sauvages ont détruit ces tanneries et relevé ce marais. Alors le Hamel composé d'un assemblage de chaumières sur les côtes voisines, s'est étendu dans cette partie basse et par le nombre considérable de maisons qui s'y sont élevées on a changé le nom de hamel en celui d'*Écuire*. »

cette remarque, et si ce mot *Chépier*, est le nom d'une profession, nous verrons ensuite quelles conséquences nous en pourrions tirer.

Le mot *Chépier* vient du mot latin *cippus* (*cappio pedes*) qui signifie *ceps*, entraves mises aux pieds des *prisonniers*, *chaînes*, *compedes*.

Le *cep* était un instrument que l'on mettait aux pieds des condamnés. Il y avait des *ceps* portatifs ou volants. Nous n'avons pas à entrer dans plus de détails.

Dans une supplique qu'il adressa aux États généraux réunis à Blois en 1435, contre les gens de guerre, Juvénal des Ursins, évêque et comte de Beauvais, s'exprime ainsi :

« Tous ces délits ont esté faicts et commis non par les ennemis, ains pour aucuns de ceux qui se disoient au roi, lesquels, sous ombre des appatis et autrement,... prenoient les femmes grosses, les mettoient en *ceps*, et là ont eu leur fruit, lequel on a laissé mourir sans baptême. Et après on a getté et femme et enfants en la rivière. Prenoiens les moynes et gens d'église, laboureurs, les mettoient en *ceps* et autre manière de tourment..... »

Du Cange, rapporte de son côté que, « Jehan, seigneur de Montcavrel, fut mis en *ceps volant*, auquel le dict chevalier fut pendu par longtemps en l'air..... »

Le *cep* n'était pas seulement un instrument, il signifiait aussi *prison*. Dans un article d'Urbain Deschartes, récemment publié sur la *vérification des poids et mesures*, nous lisons ce qui suit :

Le commerce de vin, dit-il, non moins important que celui du blé, était soumis, sous le rapport des mesures, à une inspection tout aussi vigilante. Les crieurs de corps et de vin, ainsi nommés parce qu'ils annonçaient tout à la fois, cumul étrange, les convois funèbres et le prix du vin à pot renversé, étaient tenus d'avoir un hanap étalonné, qui faisait foi en cas de contestation entre eux et les taverniers. Ceux-ci recevaient leurs mesures, des crieurs jurés, qui demeuraient aussi garants de leur justesse ; mais la roche Tarpéienne était bien près du Capitole, et si les crieurs, simples salariés des marchands de vin d'alors, semblaient occuper un rang plus élevé qu'eux dans la hiérarchie, cette élévation leur coûtait cher. *Le Livre des Métiers de la prévosté de Paris*, d'Étienne Boileau, nous apprend que :

« Si les crieurs se mesprenent es choses de leur mestier, le prévost des marchans les fet mettre el cep » (prison).

Enfin citons encore, et ce passage est des plus importants pour nous, les *Vicissitudes, heures et malheurs du Vieil-Hesdin* ; M. Danvin, d'après l'inventaire sommaire de la chambre des comptes de Lille par le docteur Le Glay, tome 1^{er} p. 287, 2^e col. rapporte ainsi ce qui suit à la page 274, aux notices chronologiques relatives à l'histoire du Vieil-Hesdin à la date de 1406 :

« Nomination de Colin Braqueville, au poste de *Ceppier* (portier) des prisons d'Hesdin en remplacement de Jean Liépart, destitué de son office. »

Ce passage pourrait bien expliquer le nom de *Robert*, et nous apprendre à la fois, et les fonctions qu'il remplissait et l'usage que l'on faisait de cette tour du vieux Montreuil.

Mais comment du mot latin *cippus* les mots *cep*, *ceppier* et *Chépier*, se seraient-ils formés ?

L'*i* et l'*e* sont des sons très voisins en latin ; ces voyelles dans beaucoup de mots sont remplacées l'une par l'autre, témoin l'ancienne orthographe si commune dans les œuvres de Salluste, *sororis sorores*, *omnis*, *omnes*.

Par la même raison, *cippus* devint en français *cep* comme *circulus*, *cercle*, *viridis* vert...

Quant au mot *ceppier*, la terminaison *ier*, jointe au mot *cep* est commune à un très grand nombre de noms de profession, tels sont par exemple : serrurier, mercier, pelletier, etc...

Le mot *chépier* est le même que *ceppier* ; il nous a été conservé tel qu'il fut à son origine, au moyen âge.

Dans l'ancien français en effet, le *c* latin prenait tantôt le son de *ch*, *recevoir*, *chi*, *merchi*, au lieu de *recevoir*, *ci*, *merci*, ce qui démontre à l'évidence que *cippus*, *cep*, *ceppier* et *chépier* sont de même origine.

Maintenant que nous connaissons la signification du mot *cippus* et les transformations diverses que ce mot eut à subir pour passer du latin dans notre langue, nous savons que Robert était le geôlier de la tour du vieux Montreuil.

Mais il est un nouveau point à examiner :

Cette tour serait-elle un débris de l'ancienne Justice ?

Tout vient confirmer cette hypothèse ; le nom qui est resté à la tour, les anciens manuscrits que possèdent les archives de l'Hôtel-Dieu et les mémoires de Martin du Belley.

1° Le nom qui est resté à la tour « Robert le Chépier. »

Par ce que nous avons vu plus haut nous savons :

Que *chépier* vient du mot latin *cippus*, *cep*, entraves mises aux pieds des prisonniers.

Que si cette tour porte le nom de *Robert*, c'est à celui qui l'habita ou qui en eut la garde qu'elle le doit.

Que Robert doit de son côté le nom de *Chépier*, aux fonctions qu'il occupa dans cette tour, fonctions qui correspondent à celles de geôlier, de gardien de prison.

De là nous pouvons conclure que cette tour dut servir de prison, que c'était le lieu où l'on mettait les prisonniers en *cep* et qu'elle peut bien être un reste de l'ancienne Justice.

2° La Tour de Robert le Chépier est située au sud-est de la ville, à l'angle des anciens remparts.

Où se trouvait donc la Justice ?

Nous répondrons par ces quelques notes.

Dans son magnifique manuscrit, que l'on voit aux archives de l'Hôtel-Dieu, « frère Guillaume Poullain, indigne gouverneur et administrateur de l'Ostel-Dieu et saint Nicolas » (1477) au chapitre consacré à la paroisse « saint Martin es faubourg assise hors des murs de Monstreul en laquelle paroisse le dict Ostel-

Dieu a droict de prendre et avoir les rentes chy après déclairiées, » parle de deux pièces de terre sur lesquelles l'Hôtel-Dieu avait droit à des redevances. Il dit : « la première pièche contient V mesures ou environ *seant auprès de la justice de Monstrœul tenant d'un bout vers Monstrœul a le terre de le dicte justice* que la ville de Monstrœul tient par V s. p. de l'églẽ Nrẽ-Dame en Dernestal *en escornant ung peu plus avant par dessoulz vers Escuir que le dicte justice* est assavoir..... et d'autre costé *vers le quemin* qui maine de Monstrœul à le dicte justice à le pièche chy après déclairiée..... »

Puis quand il s'agit de l'autre pièce, de ses tenants et de ses aboutissants, il continue... « et d'autre costé aux *grant quemin variable par lequel on carie les larrons a le justice par dessoulz le dicte justice*¹... »

Dans un autre cueilloir, celui de 1565, du frère André de la Place, on lit à l'article Saint-Martin :

« Demoiselle Anthoine Humborcq, pour deux pièces de terre tenant ensemble pour deux journaux ou environ séant *au dessoulz de la justice*, vers Escuir, tenant d'une liste au chemin qui maine de Monstrœul à Beaumerie². »

Et dans un autre moins ancien :

« Guilles Brandin, tient à louage une pièche de *pré* environs V mesures au dessus de la justice ou assez près en escornant ung peu plus avant par dessoulz le dite justice vers Saint-Justin, d'aulture bout vers Saint-Nicolas aux camps à Jehan le Rusticat, du costé vers l'église Saint-Martin. »

Et en marge on lit :

« Ceste mesure est tout auprès de la porte Saint-Martin, tout de devant là ou estoit posé un crucifix. »

Ces quelques notes désignent suffisamment l'emplacement de la justice et par conséquent celui de la tour, « Robert le Chépier, » mais ce que Martin du Bellay dit dans ses mémoires nous convaincra complètement.

Lors du siège de 1537, Florence de Buren attaqua la ville du côté le plus découvert où se trouve maintenant la garenne. Le comte de Buren, dit-il, « planta son artillerie *contre le bas de la ville, une bonde à l'endroit de la justice*³... »

D'après le même auteur, Dom Ducrocq, et ensuite Michel Braquehay dans la 10^e note qui se trouve à la suite du 2^e chant de son poème resté inédit : le *siège de Montreuil*, rapportent que « le comte de Buren plaça l'aile droite de son armée à *Beaumerie sur un hault vers la porte des Célestins*⁴ *en face de la justice*, » et qu'il établit sa 2^e batterie « *à la justice, qui battait en brèche entre les tours de la garenne.* »

Avec de tels témoignages tout commentaire jest inutile.

Le nom de la tour révèle une prison, l'endroit qu'elle occupe est connu.

¹ Archives de l'Hôtel-Dieu, manuscrit 1477, f° 58, A. 4, C^e 10. Voir aussi le manusc. de 1464, A. 5, C^e 10.

² Archives de l'Hôtel-Dieu, manuscrit 1565, B. 79, Case 6.

³ Mémoires de Martin du Bellay, édit. Michaud et Poujoulat 1838, p. 450.

⁴ C'est la même porte que la porte Becquerelle.

Guillaume Poullain et ses successeurs nous disent formellement l'endroit où se trouvait la justice, Martin du Bellay nous le montre. Elle était établie, près du faubourg Saint-Martin, près du chemin qui mène de Montreuil à Beaumerie, limitrophe d'une pièce de pré située non loin du « grand quemin cartable par lequel on carie les larrons à la justice, » vers Écuire, au bas de la ville.

Nous concluons donc en disant que la tour de Robert le Chépier est un débris de l'ancienne justice. Tel est le résultat de nos recherches ; quelles qu'elles soient nous les soumettons au lecteur, à lui à les apprécier.

AUG. BRAQUEHAY, fils.